

Complément au règlement standard de la CSN

REGLEMENT PARTICULIER POUR LE 7^{ème} RALLYE INTERNATIONAL DU CHABLAIS

Tous les textes et articles non repris au présent règlement Particulier sont conformes au Règlement Standard CSN en vigueur, auquel il faut se référer. Une copie du Règlement standard CSN sera envoyé aux concurrents étrangers avec la confirmation d'inscription.

I Programme général

12 avril 2010		Ouverture des engagements
8 mai 2010	24.00 h	Clôture des engagements
Dès le 21 mai 2010		Remise de l'itinéraire, plans des ES, etc. aux équipages régulièrement inscrits
28 mai 2010	07.00–10.45 h	Vérifications administratives à Lavey, Parc militaire « front bastionné »
28 mai 2010	07.15–11.00 h	Vérifications techniques à Lavey, Parc militaire « front bastionné »
28 mai 2010	de 10.00 h à 11.30 h	Entrée au parc de départ de Lavey-Village, cour de l'école selon convocation remise au contrôle administratif, Présence de l'équipage non obligatoire. <u>Tout retard sera sanctionné selon Art. 28.4 du Règlement Standard de la CSN.</u>
28 mai 2010	12.30 h	Briefing de la Direction de course aux équipages, salle polyvalente de Lavey-Village. <u>Présence obligatoire, toute absence sera sanctionnée d'une amende de fr. 200.-</u>
28 mai 2010	dès 12.30 h	Affichage de la liste des équipages admis au départ à la salle polyvalente de Lavey-Village
28 mai 2010	13.15 h	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le 1 ^{er} jour à Lavey
28 mai 2010	dès 19.55 h	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture pour le 1 ^{er} jour à Lavey
28 mai 2010	dès 22.00 h	Affichage du classement du 1 ^{er} jour et ordre de départ pour le deuxième jour
29 mai 2010	06.15 h	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le 2 ^{ème} jour à Lavey
29 mai 2010	dès 18.40 h	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture pour le 2 ^{ème} jour à Lavey-Village
29 mai 2010	dès 19.00 h	Vérifications finales
29 mai 2010	dès 21.00 h	Affichage des résultats provisoires à la salle polyvalente de Lavey-Village,
29 mai 2010	dès 23.00 h	Proclamation des résultats et remise des prix à la salle polyvalente de Lavey-Village,

II Organisation

Art. 1 Généralités

Le Rallye du Chablais organise le 7^{ème} Rallye International du Chablais qui se déroulera les 28 et 29 mai 2010. L'épreuve est inscrite au calendrier national ASS et au calendrier INTernational de la FIA.

Elle compte pour les Championnats suivants:

- Le Championnat Suisse des Rallyes
- La Coupe Suisse des Rallyes
- La Coupe Suisse des Rallyes Historiques VHC
- Le Trophée IS Rallye
- Le Clio R3 Pirelli Swiss Trophy
- Le Twingo R2 Pirelli Swiss Trophy
- Le Citroën Racing Trophy Suisse
- Le Abarth Trofeo Rally
- ainsi que pour l'insigne sportif de l'ASS.

Art. 2 Comité d'organisation, officiels

Président du C.O. /	Eric Jordan	Tél. 079 628 65 76
Responsable du parcours	Yvan Gaillard	
Vice-Président	Nadia Ramel	
Secrétaire du C.O.	Pierre Rossier	Tél. 079 280 29 00
Directeur de course	Sébastien Lovis	
Directeur de course adjoint	Patrick Borruat / Yves Cutullic / Gérald Frésard	
Directeurs adjoints	Yvan Gaillard / Eric Jordan / Guy Lacroix	
	Yves-Alain Leuba / Roberto Lovisa / Olivier Monachon	
	Olivier Maire / Daniel Petignat / Philippe Rauch	
	Jean-Pascal Rey / Alain Torrenté	
	Philippe Ebener et Pascal Fracheboud (ouvriers)	
	Nadia et Patrick Ramel (ouvriers)	
	Jean-Thierry Vacheron et Norbert Terrettaz (ouvriers)	
	Aurélie et François Bonny (ouvriers)	
Secrétaire Direction de Course	Sylvie Imhof	
	Aude Cordonier	
Commissaires Sportifs	Giogio Moretti (Président du Collège)	
	Philippe Moulin	
	Daniel Lenglet	
Secrétaire du Collège	Brigitte Croset	
Commissaires Techniques	Marc Filisetti ©	
	Martin Müller	
Resp. contrôle technique	Ludovic Ecabert	
	Philippe Ecabert	
	Michel Marcon	
Vérifications Administratives	Guy Lacroix / Olivier Maire	
	Brigitte Croset / Yvan Gaillard	
Contrôle de la publicité	Philippe Ebener	
Relations concurrents	Marcel Burlet	
	Daniel Kuntner	
Responsable de la sécurité	Roberto Lovisa	
Adjoints à la Sécurité	Bikers Security Belgium (Belgique)	
Juges de Fait	Motards FMV, Frédéric Luy, Robert Isoz	
Road Book	Guy Lacroix / Olivier Maire	
Site internet	Jean-Jacques Bosson	
Fermeture de routes	Michel Cosandey / Jean-Yves Gaudin / Norbert Terrettaz	
Services du Feu	Yves Zappellaz / Yannick Pont / Patrick Degoumois	
Responsable Plongeurs	Marc Colombara	
Chronométrage	Isabelle & Patrick Delley / Bernard Praz	
Calculations	FCC Timing / Francesco Cattaneo / Cédric Dubosson	
Transmissions	Motcom / Jean-Paul Pache / Philippe Carrel	
Commissaire Général	Stéphane Liechti	
Commissaire Gén. adjoint :	Alain Prudent	
Voitures Balais	Paco Surroca	
	Philippe Béguin	
Parcs	Rébecca Praz	
	Charly Troillet	
	André Gassmann / Jura Team Parc	
Service médical	Alain Torrenté	
Médecin responsable	Dr. Jacques Richon	
Presse	Myriam Barman / Géraldine Arlettaz	
Responsable du matériel	Charly Crola / Florian Gollut	

Art. 3 Tableau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions de la Direction de course et/ou des Commissaires Sportifs ainsi que les résultats valables pour le délai de réclamation seront affichés à la salle polyvalente de Lavey-Village

Art. 4 Secrétariat, permanence(s)

Les coordonnées du secrétariat sont les suivantes:

Jusqu'au 27 mai 2010 à 24.00 h: Rallye du Chablais, CP 47, 1892 Lavey-Village, 079 628 65 76

Dès le 28 mai 2010 à 07.00 h: Ecole de Lavey

Les coordonnées de la permanence sont les suivantes:

Direction de course, Tél. 024 485 41 55, Fax 024 485 41 05

III Dispositions générales

Art. 5 Généralités

5.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les rallyes et au règlement particulier de l'organisateur, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Art. 6 Autorisation d'organisation

Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS et l'épreuve autorisée et enregistrée sous le N° 10-018/l.

Art. 7 Description

Le 7^{ème} rallye international du Chablais consiste en un parcours d'env. 585 km, dont 14 ES totalisant env. 170 km, divisé en 2 jours et 6 sections ; 1 regroupement le 28.05.2010 à Lavey-Village, cour de l'école, 2 regroupements le 29.05.2010 à Lavey-Village, cour de l'école, et 1 regroupement le 29.05.2010 à Champéry, Place du Village.

Il s'agit d'un rallye de Type 1 selon les dispositions de la CSN pour le Championnat Suisse.

Les sections du rallye, ainsi que leurs contrôles horaires, contrôles de passage et contrôles de neutralisation, sont décrites dans le carnet de contrôle et le road book.

Art. 8 Véhicules admis

8.1 Sont admises les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'Annexe J pour les véhicules suivants:

- Groupe N - Voitures de production
- Groupe A - Voitures de tourisme, incl. WRC
- Groupe S20 – Voitures Super 2000 Rallye
- Groupe R1 – Voitures de tourisme Rallye 1
- Groupe R2 – Voitures de tourisme Rallye 2
- Groupe R3 – Voitures de tourisme Rallye 3, incl. R3T et R3D

ainsi que celles des Groupes N et A caduques d'homologation depuis moins de 4 ans selon Art. 21 a) CSI.

Les Kit Cars 1400-1600 cm³ doivent respecter le poids minimum des "Super-1600" selon Article 255.6.2 Annexe J FIA. Les groupes nationaux ISN et ISA seront également admis conformément aux dispositions de l'art. 4, chap. VIII-A ASA.

Sont également admis les véhicules historiques selon l'Annexe K de la FIA et les dispositions de la CSN pour la Coupe Suisse des Rallyes historiques VHC pour les groupes/périodes suivantes :

Périodes: E, F, G1, G2, H1, H2, I et J ; Groupes: T, CT, GT et GTS.

Art. 9 Equipement des véhicules et des pilotes

9.1 De par leur équipement, les voitures devront être conformes à l'Annexe J de la FIA, aux prescriptions de la CSN – en particulier pour ce qui est des mesures de sécurité – et aux prescriptions de la Loi sur la Circulation Routière (LCR). Tout véhicule n'offrant pas un caractère de sécurité suffisant ou non conforme aux règlements en vigueur pourra être refusé par les Commissaires Sportifs sur rapport des Commissaires Techniques.

Carburant: Quantité max. de plomb 0,15 g/l (sans plomb 0,013 g/l).

9.2 Les films argentés ou fumés selon Art. 253.11 Annexe J sont autorisés exclusivement sur les vitres latérales arrière et la vitre arrière. Le compteur de vitesse ne peut pas être supprimé.

Les pneumatiques (voir annexe 3) doivent obligatoirement être à sculptures moulées et conformes à la réglementation FIA/CSN. Pour les équipages étrangers, les pneumatiques seront fonction des usages en vigueur en Suisse.

Le règlement de la CSN relatif au bruit des véhicules (98 +2 dBA à 4500/min et 50 cm/45° de la sortie de l'échappement) est applicable dans son intégralité.

9.3 Le port d'un casque de protection conforme à l'une des normes reconnues (voir tableau Chapitre VII-B ASA) et d'un dispositif de retenue de la tête, excepté VHC (p.ex. système HANS), selon les dispositions de l'Article 3, Chapitre III de l'Annexe L FIA ainsi que d'une combinaison ignifugée selon norme FIA 8856-2000, incl. sous-vêtements et chaussettes, (cagoule et gants sont facultatifs) est obligatoire pour tous les membres de l'équipage.

Art. 10 Concurrents et conducteurs admis

Tous les membres de l'équipage devront obligatoirement être titulaires d'un permis de conduire pour automobiles et d'une licence de conducteur/navigateur NATIONALE ou supérieure valables pour l'année en cours et pour le véhicule concerné. Les conducteurs et navigateurs détenteurs d'une licence étrangère devront posséder une licence INTERNATIONALE.

Art. 11 Demande d'engagement, inscriptions

11.1 Les inscriptions sont à adresser, simultanément au paiement des droits d'engagement (art. 12.1), à l'adresse suivante: Rallye du Chablais, CP 47, 1892 Lavey-Village, Délai d'inscription samedi 8 mai 2010 à 24.00 h.

Les engagements envoyés par fax ou email doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel. Les engagements électroniques sur le site Internet www.rdch.ch doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives.

11.2 Le nombre maximum de véhicules admis est fixé à 110

11.6 Les engagements «X», pour le 1er conducteur, ne sont autorisés que pour les épreuves internationales et internationales libres et sont subordonnés à un droit d'inscription supplémentaire de CHF 50.-. L'identité du nom «X» doit être communiquée au plus tard lors de la vérification du véhicule.

Chaque équipage a le droit de changer de coéquipier. Le cas échéant, l'identité du navigateur remplaçant devra être communiquée au plus tard lors de la vérification du véhicule.

Art. 12 Droits d'engagement

12.1 Les droits d'engagement sont fixés à :

avec la publicité facultative de l'organisateur (art. 20.2) :

CHF 1100.- avant le samedi 8 mai 2010 à 24.00 h

sans la publicité facultative de l'organisateur (art. 20.2) :

CHF 2200.- avant le samedi 8 mai 2010 à 24.00 h

Les droits d'engagement sont à verser comme suit:

Rallye du Chablais, CP 47, 1892 Lavey-Village, CCP 17-604565-4

Art. 14 Réserves, additifs, application du règlement, texte officiel

14.3 Le Directeur de course est chargé de l'application du règlement standard et du règlement particulier pendant le déroulement de l'épreuve. Il doit informer le Jury de tous incidents importants exigeant l'application du règlement général ou du règlement particulier de l'épreuve. Toute réclamation portée par un concurrent sera transmise pour instruction et décision au jury.

Le jury a l'autorité de décider sur tout cas non prévu par le présent règlement.

14.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du présent règlement particulier, **seul le texte rédigé en français fera foi**

IV Obligations des participants

Art. 15 Reconnaissances

15.1 Durant toutes les reconnaissances, les concurrents se conformeront rigoureusement aux prescriptions de la Loi sur la Circulation Routière (LCR) et aux règles de la circulation.

Les reconnaissances sont autorisées selon les horaires suivants :

- **samedi 22 et dimanche 23 mai 2010 de 8h00 à 12h00, 4 passages maximum par équipage pour l'ES 7-10,**

- **samedi 22 et dimanche 23 mai 2010 de 12h00 à 18h00, 4 passages maximum par équipage pour l'ES 1-3,**

- **La reconnaissance de l'ES 11 - 13 devra se faire uniquement à pied,**

- **samedi 22 et dimanche 23 mai 2010 de 8h00 à 18h00 pour toutes les autres ES**

15.3 Toute infraction au règlement des reconnaissances, dûment constatée par un Officiel de l'épreuve ou par les organismes de police, entraînera automatiquement l'interdiction de départ sans restitution des droits d'engagement. En outre, toute infraction sera obligatoirement transmise au Jury qui pourra décider de toute pénalité supplémentaire.

Art. 20 Publicité

20.2 Publicité obligatoire de l'organisateur :

- plaque de rallye, capot avant : Avanthay Sérigraphie
- plaque de rallye, vitre arrière : Numéro de course autocollant
- à droite des numéros de portières : Pas défini, sera communiqué dans les dernières instructions

Publicité facultative de l'organisateur :

- en dessous des numéros de portières : Pas défini, sera communiqué dans les dernières instructions

V Déroulement de l'épreuve

Art. 25 Itinéraire

25.1 Tous les équipages recevront un road book décrivant en détail l'itinéraire obligatoire à suivre. Toute déviation sera signalée aux Commissaires Sportifs.

Les équipages doivent respecter intégralement l'itinéraire précisé sur le road book, sans s'écarter de l'itinéraire indiqué, ou des aires/parcs/zones d'assistance indiqués, sauf cas de force majeure décidé par les Commissaires Sportifs.

Les road books seront remis comme suit aux équipages : vendredi 21 mai 2010 de 18h00 à 20h00 ainsi que samedi 22 mai 2010 de 8h00 à 10h00, au Restaurant Le Manoir à Vionnaz (Autoroute A9, Sortie Aigle).

Art. 27 Dispositions générales relatives aux contrôles

27.8 Le signe distinctif du commissaire de piste est une casaque jaune et celle du chef de poste, une casaque rouge.

Art. 30 Contrôle de regroupement, neutralisation

30.5 Les zones de regroupement/neutralisations prévues sont les suivantes: Lavey-Village, place de l'école ; Champéry, place du Village

Après ces zones de regroupement, les équipages reprendront le départ à l'heure idéale prévue sur l'horaire du rallye, quand bien même ils auraient du retard ou de l'avance à leur arrivée à ce regroupement.

L'ordre de départ de ces regroupements est l'ordre d'arrivée au CH précédent

Art. 36 Classements

36.4 Il sera établi les classements finaux suivants:

- un classement général absolu, tous groupes et classes confondus;
- un classement par groupes et classes de cylindrée;
- un classement général séparé des véhicules historiques VHC

VIII Prix et coupes

Art. 39 Prix

39.1 Il est prévu un prix pour au moins 1/3 des participants, ainsi que pour au moins les 10 premiers équipages du classement général.

39.2 Classement général : 10 premiers équipages, prix en nature
Classement par groupes : 3 premiers équipages, coupe et prix en espèces
Classement par classe : 1 coupe à 1/3 des participants
Classement général VHC : 3 premiers équipages, coupe et prix en espèces
Classement trophées de marque : 3 premiers équipages, coupe
Total général coupes et prix : env. CHF 10'000 .--

39.3 Les prix et coupes qui ne seront pas retirés par le ou les concurrent(s) ou par leur représentant resteront acquis au comité d'organisation. Les prix et coupes ne seront en aucun cas envoyés aux ayants-droit.

Art. 40 Remise des prix

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu le samedi 29 mai 2010 dès 23h00 à la salle polyvalente de Lavey-Village.

Le Président de la CSN
Andreas Michel

Le Directeur de Course
Pierre Rossier